

QUELLE SERA L'INDEMNITE VERSEE EN CAS DE PERTE D'EMPLOI INVOLONTAIRE SELON LA CLASSE ET LE REGIME ?

Les indemnités journalières sont versées mensuellement à terme échu à compter du 31^e jour de chômage continu. Elles sont versées au maximum pendant la durée correspondant à l'option choisie : 12, 18 ou 24 mois.

Indemnité annuelle maximum REGIME COMPLET « base + complémentaire »

Ces tableaux indiquent le montant annuel de l'indemnité selon la classe du « REGIME DE BASE » ou celles du « REGIME COMPLET : base + complémentaire »

Indemnité annuelle REGIME DE BASE

Classe	Montant
1	15 893 €
2	31 786 €
3	47 678 €
4	63 571 €
5	79 464 €
6	95 357 €

Classe	Sub-classe	Montant
1	-	15 893 €
	A	19 866 €
	B	23 839 €
2	-	31 786 €
	A	35 759 €
	B	39 732 €
	C	43 706 €
	D	47 679 €
3	E	51 652 €
	B	55 624 €
	C	59 598 €
	D	63 571 €
	E	67 544 €
	F	71 517 €
	G	75 490 €
	H	79 464 €
4	E	83 437 €
	F	87 410 €
	G	91 383 €
	H	95 357 €
5	H	111 250 €
6	H	127 143 €

Vos interlocuteurs :



SERVICES GSC
 4 - 8, Cours Michelet
 92082 La Défense Cedex
 Tél : 01 70 96 75 00
 Fax : 01 70 96 75 40
 e-mail : gscaffiliations@gan.fr

GARANTIE SOCIALE DES CHEFS ET DIRIGEANTS D'ENTREPRISE



Barème 2018

1) VOUS AVEZ SOUSCRIT LE REGIME DE BASE SEUL :

1 POUR UNE GARANTIE ADAPTEE, IDENTIFIEZ LA CLASSE CORRESPONDANT A VOTRE REVENU NET FISCAL PROFESSIONNEL 2017 :

de	à	Classe
19 866 €	39 731 €	1
39 732 €	79 463 €	2
79 464 €	119 195 €	3
119 196 €	158 927 €	4
158 928 €	198 659 €	5
à partir de	198 660 €	6

Le chiffre lu dans le tableau au regard de votre revenu 2017 doit correspondre à la garantie actuellement souscrite. Dans ce cas, une mise à jour n'est pas nécessaire.

Si ce chiffre lu est inférieur à la classe actuellement souscrite : une mise à jour est nécessaire en déclarant le revenu à assurer à l'aide du formulaire ③. Une surévaluation de votre cotisation est inutile car les prestations seront limitées en tenant compte du revenu réel.

Si le chiffre lu est supérieur à la classe actuellement souscrite :

- soit vous souhaitez adapter votre couverture au niveau de votre revenu, à l'aide du formulaire ③, déclarez votre revenu 2017 et indiquez la classe à souscrire.

- soit vous souhaitez volontairement maintenir le niveau de garantie sous évalué malgré un revenu 2017 supérieur : pas de mise à jour nécessaire. Attention, en cas de prestations, conformément aux dispositions générales, le calcul reposera sur une assiette inférieure à votre revenu réel.

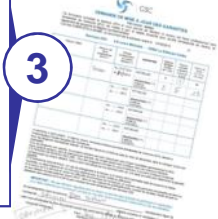
2

Cotisation annuelle 2018 selon l'option de durée choisie

Classe	12 mois	18 mois	24 mois
1	909 €	1 364 €	2 046 €
2	1 819 €	2 728 €	4 093 €
3	2 728 €	4 093 €	6 139 €
4	3 638 €	5 457 €	8 185 €
5	4 547 €	6 821 €	10 231 €
6	5 457 €	8 185 €	12 278 €

Cotisation appelée à 75% du taux conventionnel. Taxe sur les conventions d'assurance comprise, hors frais de fractionnement éventuels.

3 Pour mettre à jour votre garantie du régime de base (ou souscrire le régime complémentaire, cf. pages suivantes) : utilisez le formulaire DEMANDE DE MISE A JOUR DES GARANTIES en déclarant votre revenu net fiscal professionnel 2017 (hors dividendes, jetons de présence, primes constituées de capitaux à valeurs mobilières).



II) VOUS AVEZ SOUSCRIT LE REGIME COMPLET : base + complémentaire

Pour être dans une couverture optimale en fonction du revenu, la classe à souscrire est exprimée par un chiffre de 1 à 6 pour le Régime de base, et une lettre de A à H pour le Régime complémentaire.

1

POUR UN REGIME DE BASE ADAPTE, IDENTIFIEZ LA CLASSE CORRESPONDANT A VOTRE REVENU NET FISCAL PROFESSIONNEL 2017

	Classe
de 19 866 € à 28 379 €	1
de 28 380 € à 34 055 €	
de 34 056 € à 39 731 €	
de 39 732 € à 51 084 €	2
de 51 085 € à 56 759 €	
de 56 760 € à 62 435 €	
de 62 436 € à 68 111 €	
de 68 112 € à 73 787 €	3
de 73 788 € à 79 463 €	
de 79 464 € à 85 139 €	
de 85 140 € à 90 815 €	
de 90 816 € à 96 491 €	
de 96 492 € à 102 167 €	4
de 102 168 € à 107 843 €	
de 107 844 € à 113 519 €	
de 113 520 € à 119 195 €	
de 119 196 € à 124 871 €	5
de 124 872 € à 130 547 €	
de 130 548 € à 136 223 €	
de 136 224 € à 158 927 €	6
de 158 928 € à 198 659 €	
à partir de 198 660 €	

2

Le chiffre lu dans le tableau au regard de votre revenu 2017 doit correspondre à la garantie actuellement souscrite. S'il est différent, une mise à jour est nécessaire en déclarant le revenu à assurer à l'aide du formulaire ⑥.

3

CLASSE POUR UNE COUVERTURE MAXIMALE EN REGIME COMPLEMENTAIRE

	Classe	Classe
de 19 866 € à 28 379 €		-
de 28 380 € à 34 055 €	1	A
de 34 056 € à 39 731 €		B
de 39 732 € à 51 084 €		-
de 51 085 € à 56 759 €	2	A
de 56 760 € à 62 435 €		B
de 62 436 € à 68 111 €		C
de 68 112 € à 73 787 €		D
de 73 788 € à 79 463 €		E
de 79 464 € à 85 139 €		B
de 85 140 € à 90 815 €		C
de 90 816 € à 96 491 €	3	D
de 96 492 € à 102 167 €		E
de 102 168 € à 107 843 €		F
de 107 844 € à 113 519 €		G
de 113 520 € à 119 195 €		H
de 119 196 € à 124 871 €		E
de 124 872 € à 130 547 €	4	F
de 130 548 € à 136 223 €		G
de 136 224 € à 158 927 €		H
de 158 928 € à 198 659 €	5	H
à partir de 198 660 €	6	H

(-) pas de garantie complémentaire

4

Si la lettre lue dans le tableau au regard du revenu 2017 est inférieure à la classe actuellement souscrite, adaptez votre garantie complémentaire à la baisse : une surévaluation de votre cotisation est inutile car les prestations seront limitées en tenant compte du revenu réel.
Si la lettre lue dans le tableau est supérieure à celle actuellement souscrite : vous pouvez, si vous le souhaitez, adapter votre garantie complémentaire en correspondance au niveau de votre revenu à l'aide du formulaire ⑥.

5

LECTURE DIRECTE DE LA COTISATION MAXIMALE ANNUELLE 2017 REGIME DE BASE + COMPLEMENTAIRE SELON L'OPTION DE DURÉE CHOISIE

Classe	Classe	12 mois	18 mois	24 mois
1	-	909 €	1 364 €	2 046 €
	A	1 193 €	1 811 €	2 687 €
	B	1 477 €	2 257 €	3 329 €
2	-	1 819 €	2 728 €	4 093 €
	A	2 103 €	3 175 €	4 734 €
	B	2 387 €	3 621 €	5 376 €
	C	2 672 €	4 068 €	6 017 €
	D	2 956 €	4 514 €	6 659 €
3	E	3 240 €	4 961 €	7 300 €
	B	3 296 €	4 986 €	7 422 €
	C	3 581 €	5 433 €	8 063 €
	D	3 865 €	5 879 €	8 705 €
	E	4 149 €	6 326 €	9 346 €
	F	4 433 €	6 773 €	9 988 €
4	G	4 717 €	7 219 €	10 629 €
	H	5 002 €	7 666 €	11 271 €
	E	5 059 €	7 690 €	11 392 €
	F	5 343 €	8 137 €	12 034 €
5	G	5 627 €	8 583 €	12 675 €
	H	5 912 €	9 030 €	13 317 €
5	H	6 821 €	10 394 €	15 363 €
6	H	7 731 €	11 758 €	17 410 €

Cotisation appelée à 75%. Taxe sur les conventions d'assurance comprise. Hors frais de fractionnement éventuels.

6

Pour mettre à jour le régime de base ou modifier le régime complémentaire : utilisez le formulaire de DEMANDE DE MISE A JOUR DES GARANTIES en déclarant le revenu net fiscal professionnel 2017 (hors dividendes, jetons de présence, primes constituées de capitaux à valeurs mobilières).